

Bruxelles, le 19 mai 1977
GC/bs

432

Note BIO COM (77) 190 aux Bureaux Nationaux
c. c. aux membres du Groupe, M. le Dir. Gén. DG I et M. Opitz, DG VIII

Objet: Réunion de la Commission du 19 mai 1977

J'ai présenté à la presse à 18h les résultats des travaux de la Commission à ce moment. La Commission doit encore avoir un débat d'orientation sur le budget et sur les questions énergétiques. Ces deux dossiers devant être objet de décisions lors de la réunion de la Commission la semaine prochaine.

1. Augmentation de la capacité d'emprunt

Suivant le mandat que la Commission avait reçu lors du Conseil européen qui a eu lieu à Rome à la fin du mois de mars, suivant lequel il faut rechercher une meilleure utilisation des instruments financiers de la Communauté, la Commission a eu aujourd'hui un premier tour de table sur la possibilité d'apporter une meilleure contribution aux investissements dans la Communauté. Il s'agit en particulier d'investissements sur des projets bien définis, dans des domaines prioritaires selon les politiques de la Communauté.

Le principe de cet effort accru de la Communauté dans les domaines des investissements a été retenu par la Commission. M. Ortoli en collaboration avec d'autres collègues poursuivra l'analyse des problèmes qui se posent à ce sujet en vue de soumettre un document en temps utile pour le Conseil européen de la fin du mois de juin.

2. Conférence Tripartite

Sur base d'une communication du Vice-Président Vredeling et en accord avec le Vice-Président Ortoli, la Commission a adopté aujourd'hui un document intitulé: "Croissance, stabilité et emploi : situation et perspectives". Ce document est destiné à servir de base aux travaux de la conférence tripartite qui se tiendra le 27 juin 1977 à Luxembourg ainsi qu'aux contacts préparatoires avec les partenaires sociaux et les représentants des Etats membres qui auront lieu d'ici là. Un résumé du document vous sera distribué (P-44) et le document sera disponible la semaine prochaine.

Je vous rappelle que la conférence tripartite a été convoquée par le Conseil européen réuni à Rome les 25 et 26 mars derniers. Elle a pour objet de faire le point des progrès réalisés depuis la conférence de 1976 et d'évaluer les perspectives d'avenir. La Commission estime que ces travaux ne seront fructueux que dans la mesure où l'on aura pu s'accorder sur la nature des problèmes économiques et sociaux auxquels la Communauté se trouve confrontée et où il y aura une volonté commune de les résoudre. Dans ce document la Commission présente ses vues sur les moyens de réaliser cet objectif.

Les pays membres devraient, selon la Commission, lorsque c'est possible, s'efforcer de satisfaire la demande sans raviver l'inflation. La modération, pour toutes les formes de revenus, doit continuer, tandis que les investissements doivent être restaurés à des niveaux plus élevés. Les politiques de l'emploi doivent être renforcées et des mesures de stimulation plus spécifiques doivent être envisagées.

Mais, surtout, gouvernements et partenaires sociaux doivent s'employer à créer un climat où toutes les parties aient la conviction que l'acceptation du changement sera bénéfique pour tous.

La Communauté, pour sa part, doit s'employer à maintenir la cohérence de ses politiques internes et externes, particulièrement pour ce qui concerne les effets sur l'emploi : elle doit aussi poursuivre ses efforts pour que ses actions propres correspondent aux besoins les plus urgents.

Aucune des parties présentes à la Conférence ne détient, à elle seule, les instruments pour l'action. Gouvernements et Commission, employeurs et travailleurs sont, chacun pour sa part, détenteurs d'une fraction de ces instruments. C'est par la mise en commun de ces diverses fractions de pouvoirs que la Communauté parviendra à réaliser les objectifs de croissance, de stabilité, d'emploi, qu'elle s'est assignés.

C'est dans cet esprit que la Commission compte déployer ses efforts avant, pendant et après la Conférence.

3. POLITIQUE REGIONALE

La Commission a eu un premier échange de vue sur une communication présentée par M. Giolitti en matière de politique régionale communautaire.

La Commission a partagé l'analyse de M. Giolitti, d'après laquelle la nouvelle situation économique internationale et communautaire impose à la politique régionale de la Communauté d'être plus ambitieuse que par le passé.

Il ne s'agit plus seulement de permettre, moyennant quelques compensations aux régions les plus défavorisées, le seul bon fonctionnement des règles du marché.

Il s'agit au contraire d'engager une action globale d'adaptation structurelle en faveur aussi bien des régions qui, avant même la création du Marché commun, étaient insuffisamment développées, que des régions qui connaissent ou sont susceptibles de connaître de difficiles problèmes de restructuration et de reconversion.

C'est pourquoi la politique régionale communautaire poursuit 2 objectifs majeurs.

D'une part, la réduction des déséquilibres régionaux existants, qui se manifestent à la fois dans les régions traditionnellement en retard de développement et dans celles qui se trouvent dans un processus de reconversion industrielle ou agricole; d'autre part, la prévention de nouveaux déséquilibres régionaux susceptibles de se produire par suite du nouvel ordre économique international ou des mesures arrêtées

par la Communauté dans le cadre de ses politiques. La poursuite de ces objectifs qui s'inscrit dans le cadre d'une politique active de l'emploi implique une étroite coopération entre la Communauté et chacun des Etats membres et la réalisation de différentes tâches.

Les moyens à mettre en oeuvre ont formé l'objet d'un débat de la Commission en vue d'une décision prévue lors de la Commission du 1er juin.

Ces moyens pourraient être les suivants:

Renforcement et diversification des instruments de la politique régionale

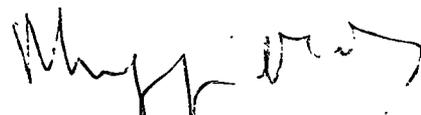
Les interventions du F.E.D.E.R. devraient se traduire à la fois par un soutien aux actions de développement régional entreprises par les Etats membres et par des actions spécifiques pour tenir compte des effets régionaux des politiques communautaires existantes et à venir. A cette double action correspondrait la répartition des moyens du F.E.D.E.R. en deux sections: une section quota - la plus importante - à laquelle s'appliquent les quote-parts nationales et destinée à financer les actions générales de soutien et une section hors quota dont les moyens sont prévus pour les actions spécifiques. De plus, vu la nature différente des problèmes dans les différentes régions, l'intervention communautaire pourrait être modulé en conséquence.

Evaluation des conséquences régionales et politiques de la Communauté. La Commission s'efforcera d'établir un cadre globale d'analyse et d'évaluation des économies régionales dans la Communauté. Ce cadre sera complété par une appréciation systématique des conséquences régionales des politiques de la Communauté chaque fois que des nouvelles mesures sont envisagées. La Commission appliquera par priorité cette procédure aux politiques agricole et de la pêche, à la politique siderurgique, à l'approche global méditerranéen de sa politique extérieure et à la politique de l'emploi.

Dans le cadre d'une coordination des politiques régionales nationales sera affiné le système des coordination des régimes d'aide à finalité régionale et cette coordination sera étendue progressivement aux mesures de dissuasion en vigueur dans certains Etats membres.

Les ressources d'emprunts communautaires destinés au développement régional devraient faire partie intégrante des moyens de la politique régionale de la Communauté.

Amitiés,



R. Ruggiero